laquelle doit se dérouler la cérémonie de la distribution des récompenses aux serviteurs de la terre.

La distribution des récompenses

...premier, M. Cantineau prend la parole. Il expose à M. Lefebvre du Prey les vœux de la Société des agriculteurs du Nord.

« Nous demandons, dit-il, notamment, que le gouvernement exige l'application intégrale du traité de Versailles.

» Une grosse question, ajoute l'orateur, préoccupe notre région, c'est la question de la betterave. Si la culture de la betterave disparaît, elle entraîne avec elle la disparition des gros rendements en blé ; elle entraîne la diminution du bétail. C'est la ruine pour notre pays ».

Discours ministériels

M. Lefebvre du Prey, se déclare fort heureux d'avoir été amené à présider ce qu'il dénomme les grandes assises de la Société des Agriculteurs du Nord. Il rend hommage à ces derniers qui eurent particulièrement à souffrir des horreurs de la guerre et qui, grâce à leur énergie, surent rapidement remettre en état ce que les Boches avaient détruit.

Le ministre donne des explications concernant la liberté du commerce au sujet de certains articles, puis entretient, entre autres choses, son auditoire, très attentif, de la question de l'achat des blés par le gouvernement et de celle qui concerne l'alcool industriel.

Il termine par un appel à tous les cultivateurs de toutes les contrées du pays, dont la collaboration étroite sera nécessaire pour régénérer la nation.

M. Lugol, sous-secrétaire d'Etat à la Reconstitution, excuse M. Loucheur, retenu à Londres, par les événements que l'on connaît. Il expose ce que propose de faire les services auxquels il appartient pour la remise en état du sol des régions dévastées et à propos de certaines revendications des Agriculteurs du Nord.

Ces discours terminés, M. Lefebvre du Prey remet le ruban d'officier de la Légion d'Honneur à M. Georges Potié, le plus ancien vice-président de la Société des Agriculteurs du Nord, maire de Loos, ex-député.

Décorations du mérite agricole

Le Ministre de l'Agriculture, procède ensuite à la remise des décorations suivantes :

OFFICIERS DU MERITE AGRICOLE. — MM. Riquoir Pierre, cultivateur à Arleux-du-Nord ; Caudrelier Edouard, cultivateur à Roost-Warendin ; Desprets, brasseur, conseiller général à Hem ; Marchand, agriculteur à Bavay ; Talon, agriculteur à Flaumont-Waudrechies ; Fontaine agriculteur à Try-Saint-Léger ; Delzennes, agriculteur à Coutiches ; Hottelart Homère, minotier à Landrecies ; Bassez Emile, cultivateur à Jenlain.

CHEVALIERS. — MM. Hidden Abdon, agriculteur, Maire de Wemaers-Cappel ; Coudeville Gustave, cultivateur à Steenvoorde ; Benault Jérémie, cultivateur à Berthen ; Pollart Charles, cultivateur à Roots-Warendin ; Vu Louis, cultivateur, à Roost-Warendin ; Thibouw Michel, médecin-vétérinaire, à Bergues ; Lemaitre Alfred, agriculteur, à Dechy ; le docteur Vallée, docteur en médecine, à Anzin, administrateur de la Société d'Horticulture de l'arrondissement de Valenciennes ; Delassus, cultivateur-éleveur, à Vieux Berquin ; Behague, agriculteur, à Waziers ; Gilmant Louis, ancien cultivateur et ancien maire à Thivencelles ; Despierre, agriculteur, à Le Maisnil ; Cazier, agriculteur, à Emmerin ; Potigny, constructeur d'instrument agricoles, à Lille ; Salomé, vétérinaire, à Douai ; Degor, secrétaire du Syndicat agricole, à Bailleul ; Devos, agriculteur, à Mastaing ; Merchier, sous-chef départemental des S. T. E. du Nord, à Lille ; Mme Vve Debavelaere, cultivatrice, à Petite Synthe ; MM. Delsart, cultivateur, à Croix ; Bury, cultivateur-brasseur, à Avesnes-le-Sec ; Tellier, cultivateur-brasseur, à Sebourg ; Deparis, agriculteur, maire de Prisches ; Movaux, instituteur, à Denain ; Trampont, directeur, propriétaire de l'usine d'équarissage, à Valenciennes ; Kristolsthein, dit Christophe, propriétaire-éleveur, à Lille ; Verva, agriculteur, à Loon-Plage ; Ybert, agriculteur-éleveur, à Hasnon ; Crombez, secrétaire de la Commission agricole de l'arrondissement d'Avesnes ; Cordonnier Georges, agriculteur, maire d'Aubers ; Damarchelier, publiciste, à Roubaix ; Donnaing, instituteur, à Roubaix ; Delcroix Emile, cultivateur, à Beuvry-les-Orchies ; Sénéchal, cultivateur, conseiller général, à Bermeries ; Howaere, expert agricole, à Rosendael ; Noisette Jules, cultivateur, à Pont-sur-Sambre ; Guimbellot Maurice, brasseur, à Ferrière-la-Grande ; Lecouffe Henri, administrateur de la Société d'Horticulture, à Anzin ; Vitu Rousies, administrateur de la Société d'Horticulture, à Ferrière-la-Grande ; Fremeaux Paul, publiciste, à Lille ; Prévost Léopold, à Seclin.

Distribution des récompenses

Une distribution de récompenses aux cultivateurs, éleveurs et vieux serviteurs agricoles termine cette séance. Le manque de place ne nous permet malheureusement pas d'en publier l'intéressant palmarès. Nous espérons que ce n'est là que partie remise.

Le banquet

A 13 heures, les membres du comité de la Société des Agriculteurs du Nord et leurs invités se réunissaient à l'Hôtel Maréchal, en un banquet que présidait M. Lefebvre du Prey, entouré des personnalités déjà nommées plus haut et auxquelles était venu s'ajouter M. Daniel Vincent, ministre du Travail.

Au dessert, MM. Cantineau, Naudin, Macarez, Auguste Potié, Lugol, Daniel Vincent et Lefebvre du Prey, prirent tour à tour la parole, les premiers pour exposer des vœux et adresser des remerciements aux membres du gouvernement présents les derniers, pour glorifier le paysan, fécond artisan de la fortune de la France.

Au Congrès des Coopératives de Reconstruction du Nord

« Le Concours de l'Etat est acquis, pour la réalisation de l'Emprunt départemental », déclare M. Lugol, sous-secrétaire d'Etat aux Régions libérées

Dans la salle austère du Conservatoire de Lille, réservée d'habitude aux auditions musicales, s'est tenue hier la séance inaugurale du Congrès des Coopératives de Reconstruction du Nord, sous la présidence de M. Lugol, Sous-Secrétaire d'Etat aux Régions Libérées, représentant M. Loucheur, empêché.

De nombreux parlementaires étaient présents. Au bureau, nous remarquons : MM. Hayez et Berteaux, sénateurs ; Escoffier, René Lefebvre, Des Rotours, Macarez, Crespel, Vandame, députés ; Cameau, secrétaire général de la Reconstitution ; Andrieux, sous-préfet de Cambrai ; Fruit, sous-préfet de Douai ; Guelton, représentant la ville de Lille ; Couet, ancien président du Tribunal ; etc., etc.

A 10 heures précises, la séance est ouverte.

M. Lugol prend la parole, excuse M. Loucheur, retenu à Londres, et exprime la satisfaction qu'il éprouve de prendre contact avec la puissante Fédération des Coopératives du Nord.

A mesure qu'il poursuit l'étude des grands problèmes de la reconstitution, il se rend mieux compte chaque jour des avantages que présente la coopération pour les sinistrés et dans l'intérêt général du pays. La collaboration étroite du gouvernement et des coopératives s'impose, pour activer le relèvement de nos ruines.

Les revendications des coopératives

En un discours à la fois court et précis, qui soulève l'admiration des membres présents, M. Collas, président de la Fédération départementale, expose au représentant du Ministre les revendications des Coopératives.

Le but de la réunion d'aujourd'hui, dit-il, n'est pas d'évoquer le passé, c'est d'envisager l'avenir.

L'administration a compris le rôle important des Coopératives de reconstruction. C'est logique. A l'heure actuelle, une question domine entre toutes. C'est la question argent.

De notre côté, nous apportons tout notre concours à l'œuvre de reconstitution, mais pour qu'il soit efficace, il faut que nous soyions soutenus.

L'Allemagne paiera, nous en sommes persuadés. L'attitude du gouvernement nous donne toutes raisons d'espérer, aussi est-ce le vœu de toutes les coopératives du Nord de voir le Gouvernement persévérer dans la ligne de conduite qu'il a adoptée.

Nous, sinistrés, nous ne sommes pas cependant créanciers de l'Allemagne, nous sommes créanciers de la France, et avons besoin de la solidarité du pays entier.

Nous ne sommes pas des idéalistes, nous tenons compte de la situation actuelle de nos finances. C'est pourquoi d'accord avec nos représentants, nous devons étudier des moyens de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

Le lancement d'un emprunt départemental est, à l'heure actuelle, la seule solution du problème.

Il faut donc coordonner tous les efforts dans cette voie et tâcher de réaliser un grand emprunt que, pour l'ensemble du département, [illegible] peut seul nous faire obtenir le maximum à et le minimum de frais.

[illegible] de tous mes collègues, je ne crois pas possible de tenter un emprunt, si la politique de l'Etat n'est pas telle qu'on ne lance pas ailleurs un autre emprunt, qui rendrait le nôtre irréalisable.

Ce qu'il faut, c'est aller vite et éveiller la solidarité nationale dans tout le pays.

En ce qui concerne l'avenir, ne comptons pas trop sur l'Etat. Aidons-nous nous-mêmes ! Si tout le monde va à l'emprunt avec la volonté de le faire aboutir avec le concours de l'Etat, notre Nord ne tardera pas à reprendre sa belle vitalité d'antan, qui faisait de notre contrée la région la plus riche et la plus prospère de la France.

Pour relever la France, il aurait fallu dès le début instituer la coopération obligatoire et faire abstraction de tout esprit individualiste.

Les coefficients, il faut les faire baisser, en évitant la surenchère.

La faveur que nous demandons n'est pas un privilège. C'est l'intérêt général du pays qui la réclame.

Poursuivant son discours, haché d'applaudissements nourris, M. Collas parle de la question du découvert, et demande au Ministre d'étudier, de très près, cette question, afin de trouver les ressources nécessaires pour le combler.

Tous nos arrondissements ont voté des vœux. Il les résume en un mot. Tous ces vœux ont trait à la question *argent*.

La main-d'œuvre, on la trouve ; les matériaux ne manquent pas. Seul, l'argent fait défaut.

M. Collas demande la suppression des formalités administratives pour obtenir les crédits nécessaires.

Aucun changement ne doit être apporté dans la loi des dommages de guerre du 16 avril. De son côté, le Parlement doit éviter les luttes politiques et se consacrer tout entier à la grande œuvre de reconstitution.

Il faut que l'Etat nous dise : « Vos emprunts seront libres de tout impôt ». A cette condition, nous sommes prêts à faire appel au crédit des autres.

Une salve d'applaudissements, suivie d'un murmure approbateur, s'élèvent dans la salle, qui appuient l'exposé du distingué président.

L'Etat aidera !

M. Lugol se lève et remercie M. Collas d'avoir si admirablement résumé les besoins du pays. Les lenteurs apportées dans la reconstitution, dit-il, sont uniquement imputables au manque d'argent.

Ce n'est malheureusement que trop vrai ; si l'on n'a pas réalisé, c'est le mauvais état des finances qui en est cause.

M. Lugol fait l'éloge des Parlementaires du Nord, qui sont restés unis, sans distinction d'opinions, dans la défense des sinistrés. Une lourde tâche leur incombe encore. Le budget des Régions libérées va être voté. Il faudra qu'ils s'efforcent de ne pas le laisser amputer.

La France, par elle-même, ne peut faire face à ses multiples obligations. *Mais l'assurance vous est donnée que vos emprunts seront exempts d'impôts.*

Comme condition essentielle de réussite, il faudra surtout, qu'il n'y ait pas simultanéité dans les emprunts émis par les villes et le département du Nord. A cette seule condition, une issue heureuse est assurée. Ne vous laissez arrêtés par aucune crainte. *Vous avez la certitude que l'Etat vous aidera et vous apportera tout son concours.*

D'après les chiffres communiqués, les coopératives représentent le tiers des sinistrés.

Le pourcentage accordé a été, jusqu'à présent, de 35 % aux Coopératives, et de 65 % aux Sinistrés isolés.

Pour l'ensemble des départements sinistrés, il faudrait un crédit spécial de 800 millions pour rembourser les crédits accordés en 1920.

Nous espérons que le Parlement votera un crédit supplémentaire, qui nous permettra de faire face aux besoins de votre département. Pour les coefficients, nous sommes partisans de les faire baisser. Les sommes accordées devraient être, en effet, récupérées sous forme d'impôts. Agir dans un autre sens, serait agir contre l'intérêt même des sinistrés.

En terminant, M. Lugol donne l'assurance que les vœux des coopératives, seront transmis à M. Loucheur.

M. Collas remercie le ministre de l'assurance qu'il vient de donner, par l'organe de son représentant.

Il demande que les coopératives soient subventionnées par l'Etat, pour leur permettre de continuer efficacement l'œuvre commencée. L'emprunt réussira, mais il faut que les prêteurs aient la certitude que l'argent versé ne sera pas gaspillé.

Nous comptons sur vous, et d'une façon absolue vous pouvez compter sur nous. C'est sur cette phrase, témoignant de la bonne volonté indéniable des coopérateurs, que la séance est levée. Il est onze heures et demie.

Les travaux du Congrès

Après le départ des personnages officiels, s'adressant aux membres du Congrès, M. Collas leur demande de concentrer leurs efforts pour l'Emprunt. De grosses dépenses, dit-il, seront nécessaires pour la propagande, mais rien ne doit être négligé pour assurer sa réussite.

Il exprime ses craintes dans les amputations qu'on pourrait faire à la loi des dommages de guerre et annonce que la Fédération du Nord, a adhéré à la Confédérations des Coopératives des régions dévastées.

Notre rôle dit-il, est de nous grouper comme l'on fait les viticulteurs du Midi en 1906.

L'après-midi fut consacrée à la Constitution définitive de la Fédération.

On étudia de concert, les modalités d'après lesquelles, il devait être procédé au lancement de l'Emprunt.

La journée d'hier fut une journée d'études approfondies. Espérons que dans l'intérêt de tous, elle sera le prélude des réalisations, qu'attendent avec impatience, les sinistrés.

L'élection Législative du 2me Secteur à Paris

Paris, 13 mars. — Voici les résultats du scrutin de ballottage dans le 2e secteur parisien :

Inscrits, 187.030. — Votants, 133.094.

Blancs et nuls, 3.368. — Suffrages expr. : 129.726

LISTE DU BLOC NATIONAL. — MM. Le Corbeiller, 70.300 voix, et Bonnet, 69.340 voix, sont ELUS.

LISTE COMMUNISTE. — Loriot, 58.484 voix, et Souvarine, 57.826 voix.

Au 1er tour, les suffrages s'étaient répartis comme suit :

Le Corbeiller, 47.882 voix ; Bonnet, 46.104 v. ; Loriot, 32.957 v. ; Souvarine, 32.794 v. ; Dejeante, 20.783 v. ; Jean Bon, 20.164 v. ; Mauranges, 12.966 v. ; Maurin, 12.687 v.

La mort d'un cheval décida la mort d'un homme

POUR REMPLACER L'ANIMAL, UN FERMIER TUA UN COCHER ET LUI VOLA SON ATTELAGE

Lyon, 13 mars. — Les assassins qui ont tué le vieux cocher lyonnais Pierre Ramey, sur la route d'Ecully à Dardilly, dans la nuit du 2 mars ont été arrêtés. Ce sont les époux Roux, fermiers à Dardilly, âgés de 35 ans. L'homme, ancien employé du P.-L.-M., avait vu son cheval crever en septembre dernier et dans l'impossibilité de le remplacer étant donné le prix des chevaux, il songea au vol et, à l'occasion, à pis encore. Ayant avisé le 2 mars le cocher Ramey, septuagénaire impotent, qui revenait à vide, les époux Roux l'invitèrent à boire dans un caboulot d'Ecully. Pendant que la femme causait avec le cocher, Roux inspectait le cheval et décidait le coup.

Ramey les chargea pour les conduire à Dardilly et, en cours de route, il fut tué de sept coups de couteau. Le corps fut abandonné sur la route.

Les criminels conduisirent alors la voiture vers des charbonnières où le cheval fut dételé et Roux partit aussitôt pour le Puy-de-Dôme avec le cheval qu'il tenta de vendre et dont le produit eût servi à acheter un autre animal.

Du Puy-de-Dôme, Roux télégraphia à sa femme demandant des nouvelles du pays, puis il écrivit une lettre qui fut saisie, où il déclarait que le cheval n'était pas encore vendu. La femme Roux, mère de deux enfants, a été arrêtée aussitôt. Elle garda pendant deux jours un mutisme absolu devant le juge d'instruction qui la fit avouer hier.

Roux a été arrêté hier près de Clermont-Ferrand. Il a été écroué ce matin à Lyon.

Leurs deux enfants ont été confiés à l'Assistance.

La science qui tue

L'ARMEE AMERICAINE ANNONCE UNE AFFOLANTE DECOUVERTE

New-York, 13 mars. — Les laboratoires de chimie de l'armée annoncent la découverte d'un poison liquide dont trois gouttes posées sur la peau d'un homme suffiraient à le tuer. Ce poison tombant, comme une pluie, de tuyaux fixés sur avion, tuerait presque tous ceux qu'il trouverait sur son passage.

La plupart des nations possèdent les matières premières nécessaires à la fabrication de ce liquide, laquelle est limitée seulement par l'énergie électrique disponible.

L'ALLEMAGNE ET LES ALLIES

Une Menace Allemande

Les industriels Rhénans projettent un lock-out général

Paris, 13 mars. — Les journaux apprennent de Duisbourg, que la Rhénanie serait menacée d'un formidable lock-out. Les gros industriels mènent une active campagne contre l'occupation et annoncent leur intention de fermer les usines et les chantiers.

Les ouvriers s'accordent avec nos autorités militaires pour arrêter une politique ouvrière.

Les syndicats des ouvriers, considérant la menace des patrons comme une manœuvre purement politique, destinée à les contraindre au soulèvement, se sont mis spontanément à la disposition des autorités militaires alliées, pour arrêter de plein accord avec elles, une politique ouvrière interalliée dans les régions occupées.

Son de cloche patronal

Paris, 13 mars. — Un de nos confrères reproduit les déclarations suivantes que lui a faites M. Welker, directeur de la firme Phénix qui, avant la guerre, inondait le monde de rails et qui, aujourd'hui encore, occupe près de 20.000 ouvriers.

« Sans même connaître le nouveau tarif douanier, je puis annoncer, dès maintenant, que l'Entente nous mène à la ruine. L'Angleterre propose une taxe de 50 %, la France 30 %. Ces taux sont exhorbitants. Nous ne pourrons lutter avec les firmes concurrentes de Dortmund ou de Slingen qui sont en pays occupé. **Je vais, en conséquence, éteindre mes hauts-fourneaux et fermer mon usine.**

« Je n'ai d'ailleurs pas compris l'intérêt qu'a pensé trouver l'Entente en occupant ces régions. L'occupation de ces trois villes n'ajoutera rien à son fleuron et elle ne sera guère avancée lorsque mes collègues et moi nous précipiterons dans la misère des milliers et des milliers d'ouvriers ».

Un député anglais propose la marche sur Berlin

Londres, 13 mars. — Le « National News » annonce que le député Bottomley proposera le 14 mars, aux Communes, la marche immédiate des troupes alliées sur Berlin, comme seul moyen d'imposer à l'Allemagne le respect du traité.

L'Allemagne va supprimer ses troupes d'auto-protection

Berlin, 13 mars. — Les représentants de tous les Etats allemands, au Conseil d'Empire, ont adopté le projet de loi interdisant les organisations d'auto-protection dans l'Empire

Seul, le représentant de la Bavière a protesté au nom de son Gouvernement.

Un manifeste du P. S. Français

Paris, 13 mars. — La « France Libre » publie un manifeste, signé de tous les membres du Comité du Parti socialiste français, et adressé aux travailleur du monde.

Après avoir rappelé les responsabilités évidentes de la guerre et l'horreur des crimes commis par les Empires centraux, le manifeste affirme la validité du principe des réparations inscrit dans le Traité de Versailles.

« Dans toute la mesure du possible, les maux de la guerre doivent être réparés par leurs auteurs responsables. La guerre ne doit plus apparaître à personne comme une affaire profitable, mais comme un crime impardonnable et qui, en tout cas, doit entraîner la légitime réparation des torts causés aux victimes. Toute autre conception ne serait que duperie, toute dissimulation ou toute atténuation de la rigueur de ces principes ne servirait qu'à éterniser les maux dont souffre l'humanité, l'anarchie économique, la misère pour le plus grand nombre, le militarisme si facilement provocant et agresseur ».

Le manifeste se termine par ces mots :

« Travailleurs du monde entier, unissez-vous dans ce cri : Justice ! »

Les vœux des Sinistrés

Paris, 13 mars. — Le Comité national d'action pour la réparation intégrale des dommages de guerre a tenu son assemblée générale.

L'assemblée a émis les vœux suivants :

1. Que les Alliés ne permettent pas à l'Allemagne de remettre en question sa responsabilité pour les dommages causés par une guerre qui leur a été imposée par l'agression allemande, responsable, proclamée par l'article 131 du Traité de Versailles, au bas duquel les représentants allemands ont apposé leurs signatures ;

2. Que, devant le parti-pris affiché par les Pouvoirs publics allemands de se refuser à exécuter les parties du Traité de Versailles relatives aux réparations telles qu'elles figurent dans l'article 132 et dans l'annexe 1, partie 8, du Traité, les Alliés poursuivent énergiquement les droits que leur confèrent les privilèges de premier rang établis sur tous les biens et ressources de l'Empire et des Etats allemands pour le règlement desdites réparations, [illegible] privilèges comportant les prérogatives nécessaires à assurer leurs effets.

3. Que l'emploi de la main-d'œuvre allemande, si on y a recours, soit réduit au strict nécessaire et étroitement surveillée, la présence de nombreux ouvriers allemands dans les contrées que les troupes allemandes ont ravagées pouvant amener des désordres ;

4. Que dans les projets et propositions de lois relatives à l'élévation des dommages de guerre et aux conditions de remploi, il soit assuré une meilleure protection, tant des intérêts des sinistrés que des intérêts de l'Etat ;

5. Que soient rendues publiques toutes les décisions et demandes relatives à l'évaluation des dommages de guerre ;

6. Que pour les sinistrés qui ne veulent ni ne peuvent remployer ni réinvestir l'attribution d'un titre de rente inaltérable, pendant cinq ans et évalué au cours du jour de paiement, soit substitué au mode de libération prévu par l'article 45 de la loi du 17 avril 1917 ;

7. Qu'il soit accordé aux sinistrés pourvus de leur titre définitif qui devra être libéré dans le plus bref délai possible, toutes les facilités pour la négociation de ce titre, mais sous des garanties qui permettent d'empêcher toutes manœuvres et spéculation pouvant avoir pour conséquence de dépouiller le sinistré par l'appât d'une avance immédiate, mais usuraire.

C'est Mercredi ou Jeudi que M. Briand parlera à la Chambre

Paris, 13 mars. — En raison de l'absence de Paris d'une centaine de députés, qui accompagnent M. Millerand, ce ne serait que mercredi ou jeudi que M. Briand ferait sa déclaration à la Chambre.

On organise la nouvelle frontière douanière

Bruxelles, 13 mars. — L'envoyé spécial de la « Dernière Heure » à Coblentz a interviewé une haute personnalité de la haute commission interalliée des territoires rhénans, qui lui a déclaré que la commission s'occupait activement de l'organisation de la nouvelle frontière douanière.

Depuis quatre jours déjà, le montant des taxes encaissées par les postes des douanes allemandes de l'ancienne frontière des territoires occupés ont été versés à la Commission des réparations, sous le contrôle des Alliés. Les postes sur les nouvelles frontières douanières seront sans doute établies la semaine prochaine. En attendant une décision sur les tarifs à percevoir sur les nouvelles frontières, on prélèvera dans une huitaine de jours déjà un droit provisoire.

En général, les Allemands se mettent de bonne grâce à la disposition des officiers de la mission interalliée et s'efforcent de faciliter leur tâche.

Rien ne dit que les Américains n'organiseront pas dans leur zone d'occupation un contrôle sur les douanes, ils attendent les instructions de leur Gouvernement à ce sujet. Si les Américains devaient cependant rester étrangers à l'organisation d'une barrière douanière chez eux, ils ne s'opposeront pas à l'établissement des postes de contrôle alliés.

Extension de l'occupation

Dusseldorf, 13 mars. — Le général Gaucher, qui commande à Dusseldorf, a donné quelques précisions sur les secteurs occupés.

En plus de Dusseldorf, de Duisbourg et de Ruhrort, nous avons dû occuper, a-t-il dit, quelques autre localités, notamment Meiderich et Hamborn, pour des raisons stratégiques. Notre avance a été poussée jusqu'au sud de Rakingen, sur la rive droite du Rhin, et, plus au nord, jusqu'à la gare qui se trouve à l'ouest d'Oberhausen. Nous occupons ainsi toute la ligne de chemin de fer entre Dusseldorf et Duisbourg, ainsi que le territoire compris entre cette voie ferrée et le Rhin.

Toutes ces manœuvres se sont très bien passées ; aucun incident digne d'être noté ne s'est produit.

Le fils du Mikado

SON VOYAGE EN ANGLETERRE A REVOLUTIONNE LE JAPON

Le 3 mars dernier, le prince héritier japonais, le fils du mikado s'est embarqué sur l'un des plus beaux cuirassés de ses escadres, a quitté son pays afin de rendre une visite officielle au roi d'Angleterre son allié. Cette date marque un événement mémorable dans les annales du Japon. C'est la première fois, en effet, qu'un héritier du trône s'éloigne de son île.

Le prince a vingt ans ; il est l'aîné des quatre fils de l'empereur ; il a fait ses études à l'Ecole des pairs de Tokio ; on a eu soin de lui choisir comme précepteur tout ce que le pays du Soleil-Levant compte de plus remarquable et de plus réputé. C'est le fameux amiral, le comte Togo, qui eut la charge de surveiller son éducation.

Ce qui frappe particulièrement en lui, paraît-il, c'est sa ressemblance étonnante à son grand-père, l'empereur Mutsuhito. Tous ceux qui l'ont approché, durant des réceptions particulières, ou des fêtes de la cour, n'ont pas manqué de la remarquer. Ils ont cru voir le souverain défunt sorti tout jeune de son tombeau. L'histoire de cette extraordinaire ressemblance s'est répandue dans toutes les classes de la société ; elle a circulé dans les faubourgs les plus pauvres, dans les villages les plus reculés, partout où le culte de la dynastie est demeuré si fervent.

Or, c'est précisément là où ce culte a le plus de force, ce sont les loyalistes les plus ardents qui ont protesté avec véhémence contre l'idée, sacrilège, selon eux, d'envoyer en Occident l'auguste descendant de leurs rois. Ils y ont vu une épouvantable profanation, capable d'attirer sur la tête du jeune prince, sur son pays, les plus affreux malheurs. Le patriotisme, la religion, qui au Japon, ont entre eux beaucoup de points de commun, le respect des antiques coutumes leur paraissaient foulés aux pieds. Ils ont commencé une violente campagne de protestation. Des milliers de pétitions ont été adressées au prince, le suppliant de renoncer à son projet, de ne pas partir. Un fanatique a tenté d'assassiner le fils du prince Saionji, qui a été désigné pour accompagner au cours du voyage en Angleterre son futur souverain. Quand ils ont vu qu'on ne tenait aucun compte de leurs protestations, ces patriotes échauffés ont alors eu recours à la menace suprême : ils ont décidé de se jeter en masse sous les roues du train impérial, la nuit où il devait quitter la capitale pour amener le prince au port de Yokohama. Et nul doute que beaucoup d'entre eux n'eussent fait comme ils l'avaient dit. Les autorités militaires et la police ont été obligées de prendre les plus sévères précautions. Il s'agissait d'empêcher à tout prix ce train de devenir, dans des conditions infiniment plus horribles, un autre char de Jagernant. Les trente kilomètres de la ligne ont été éclairés, toute la nuit, et sévèrement gardés par des patrouilles et des postes. Le prince, quelques jours avant son départ, avait visité, près de Kyoto, les tombes ancestrales et les sanctuaires les plus vénérés. Il avait pris congé de l'empereur et de l'impératrice. Partout des prières ont été dites, afin qu'aucun accident ne vienne troubler ce lointain voyage.

Peuple si étrange et si attirant, où des hommes sont toujours prêts, sous l'impérieuse poussée du sentiment qui les anime, à sacrifier, sans la moindre hésitation, ce que chacun de nous a de plus précieux ici-bas : son existence. Mais justement, l'existence est pour eux ce qui parait compter le moins. Quand on va de l'Europe en Extrême-Asie, aussitôt passé les Indes, dès qu'on est en pays bouddhique, l'être humain semble considérer avec beaucoup moins d'appréhension le passage de la vie à la mort. Il franchit beaucoup plus aisément le pas. Le Chinois, par exemple, qui, pour faire face à son ennemi, pour le jeter dans des embarras de toute sorte, va s'égorger devant sa porte, ne se fait évidemment point de la mort la même idée que nous ! — R. R.

Le crime d'un opiomane

IL A ETE AVOUE PAR L'ACCUSE QUI DOIT ETRE UN DETRAQUE MENTAL

Toulouse, 13 mars. — Après une semaine de repos et de soins à l'Hôtel-Dieu, où il est en observation depuis le drame du 5 courant, M. Pierre Ducupt de Saint-Paul a pu faire d'importantes déclarations au magistrat chargé d'instruire cette affaire. Bien que beaucoup de ses réponses soient restées incohérentes, il a cependant reconnu avoir tiré un coup de revolver sur son amie, Mme Vidal, au cours de cette fatale soirée ; ainsi se trouve détruite l'hypothèse du suicide de la jeune femme, envisagée en dehors du palais et dont plusieurs confrères s'étaient fait l'écho.

M. Ducupt de Saint-Paul est soumis actuellement à l'examen du docteur Dide, directeur de l'asile d'aliénés de Braqueville.

Des petits enfants étaient des martyrs

BRULES AU FER ROUGE

M. Dupau, commissaire de police d'Ivry-sur-Seine, recevait, ces jours derniers, une lettre portant de nombreuses signatures, l'informant que les enfants de M. Alexandre Chibon, 44 ans, journalier, 31, rue Molière, étaient odieusement frappés et privés de nourriture par sa maîtresse, Hélène Chabry, 43 ans, mère d'un bébé de quelques mois.

L'enquête révéla que ces plaintes n'étaient que trop fondées. Les enfants : Marthe, 11 ans ; Emile, 8 ans ; André, 7 ans, et Louis, 4 ans, se nourrissaient de croûtes de pain trouvées dans les boîtes à ordures et aussi de la charité des voisins. Celle qui remplaçait leur pauvre mère morte, ne pouvait les souffrir. Avec une cruauté inouïe, elle les rouait de coups, les brûlait aux pieds avec un tisonnier, les attachait au lit, ou leur fixait les mains derrière le dos. Et le père, d'une veulerie frisant la lâcheté, n'intervenait jamais.

Pour sa défense, la marâtre a déclaré n'avoir fait que « corriger des enfants vifs, violents, difficiles à élever. » Ce fut cependant, pour eux un soulagement quand ils apprirent qu'ils allaient être soustraits aux mauvais traitements de cette mégère. Ils ont été, en effet, confiés à l'Assistance publique.

La marâtre, qui allaite un bébé, a été laissée en liberté. Elle n'en sera pas moins poursuivie.

SEQUESTREE

Coulommiers, 13 mars. — M. Aubry, juge d'instruction, a procédé à l'arrestation d'une ouvrière agricole de Vaudoy, près de Rozoy-en-Brie, la femme Prieur, âgée de 32 ans. Les voisins, indignés, ont fait connaître que cette mégère infligeait des mauvais traitements à sa fille Bertha, 12 ans, qu'elle la privait de nourriture et qu'elle la séquestrait, sans vêtement, dans un réduit infect.

Quand le mari apprit que la justice était saisie de ces odieux procédés, il disparut. Lui-même avait d'ailleurs maltraité la fillette. Un mandat d'amener a été lancé contre lui.

La marâtre a été incarcérée à la maison d'arrêt de Coulommiers.

La petite victime, qui se trouve dans un extrême état de débilité et de maigreur, est soignée à l'hospice de Coulommiers.

Le Conflit du Textile à Roubaix-Tourcoing

LES OUVRIERS PROTESTENT CONTRE LA DIMINUTION DES SALAIRES

Dans leurs assemblées générales tenues à Roubaix, à Tourcoing, à Lannoy, hier matin, les ouvriers du Textile ont émis la plus énergique protestation contre la diminution des salaires qui leur est imposée par le patronat.

A ROUBAIX

Dans la salle des Fêtes de la rue des Hospices ,pleine de monde, le citoyen Lefebvre, secrétaire de la Bourse du Travail et du Syndicat Textile, a exposé la situation. Il a rapporté fidèlement les multiples démarches faites par le Syndicat à la Préfecture et au Consortium, en vue d'éviter, ou tout au moins de retarder l'application de la mesure injuste qui frappe plus de 50.000 ouvriers de la région. Le « Réveil » a publié ces détails dans son numéro d'hier.

Desurmont et Delvinquière parlèrent ensuite, s'élevant contre l'ingratitude patronale, et montrant la notoire insuffisance du prix du travail.

En mai dernier, l'arbitrage ministériel, qui mit fin à la grève, reconnaissait que les conditions d'existence de l'ouvrier étaient sensiblement modifiées depuis 1914 ; qu'il avait acquis des besoins nouveaux et que, à l'avenir, il faudrait, suivant l'expression officielle, « se baser sur un pied nouveau » pour établir une évaluation des salaires. Le patronat roubaisien fut forcé, par la grève, à reconnaître la justesse de cette déclaration, et accorda une augmentation de 0,15 centimes. Il n'en tient plus aucun compte aujourd'hui. En quoi les besoins de l'ouvrier se sont-ils donc modifiés depuis un an ?

Les orateurs protestent aussi contre la décision de la Commission officielle du Coût de la vie, qui, pour fixer le coefficient à 3,67, ne s'est basée que sur des données scientifiques, déterminant le nombre de calories strictement indispensable au travail humain et a voulu ignorer qu'il y a dans une existence d'autres nécessités que celles de la nourriture du logement, de l'habillement et du chauffage.

Le coefficient établi par la Commission du Coût de la vie de l'Union départementale est de 6,15, d'où une différence de 2,48 avec celui de la Commission officielle.

Les discours des orateurs, malgré quelques interpellations, ont été unanimement approuvés.

A TOURCOING

La réunion de Tourcoing a été très calme. Les mêmes sentiments s'y sont manifestés, hostiles au geste malheureux des industriels de la région.

Les ouvriers se sont refusés à ratifier, par un vote, la décision patronale, mais ils se sont engagés, au contraire, à faire toute la propagande nécessaire pour empêcher la seconde réduction de 0,15 que les patrons se proposent d'appliquer à partir du 1er juin.

De tout petits jeunes gens volaient leurs parents...

...POUR FAIRE LA FETE AVEC UNE DOUAISIENNE DE 28 ANS

Un douaisien qui demeure dans les environs de la rue Delabry s'apercevait, voici quelque temps que des vols fréquents étaient commis chez lui. Il fut amené à soupçonner son fils, un gamin de 13 ans.

Curieux de savoir où passait l'argent, il avertit en outre la sûreté douaisienne qui, après une rapide enquête découvrit le pot aux roses.

C'était chez une femme Bailleux, 28 ans, demeurant rue Delabry que le jeune garçon portait le produit de ses vols. Il n'était d'ailleurs pas le seul : d'autres gosses du quartier — âgés de 11 à 12 ans — qui volaient eux aussi leurs parents étaient des familiers de la femme Bailleux.

Avec l'argent volé on achetait des pâtisseries, du vin fin, des jouets, etc., et l'on faisait bombance, chez la complaisante ménagère, qui bien entendu profitait de l'aubaine.

Un des gamins a aussi dérobé plus de 1.000 fr. à ses parents.

Un procès-verbal a été dressé pour recel à la femme Bailleux.

L'enquête continue.

Le Dimanche Sportif

LE GALA SPORTIF DE LA PRESSE DU NORD

EN MATCHES DE FOOTBALL, LES BELGES ONT ETE VICTORIEUX DES FRANÇAIS

Hier dimanche, sur le magnifique ground de l'Olympique Lillois eut lieu le gala sportif au profit de l'Association Professionnelle des Journalistes du Nord. Plusieurs milliers de personnes assistaient aux rencontres qui en composaient le programme.

M. Daniel Vincent, ministre du Travail, présidait cette solennité sportive. A ses côtés avaient pris place dans la tribune officielle MM. Contancin, représentant M. Naudin préfet du Nord ; Lauseret, chef de cabinet du Ministre ; Gimal, conseiller de préfecture ; les colonels Gossart, du 6e chasseurs et Marsarel, commandant le Centre de l'I. P. du 1er C. A. ; MM. Capra, directeur départemental de l'enseignement primaire ; Ferré, président de l'Association des Journalistes et Duthil, président de la commission des Fêtes de cette association.

LES MATCHES

En lever de rideau, les minimes de l'Union Sportive Tournaisienne battent ceux de l'Olympique Lillois, par 7 buts à 1. Puis, immédiatement après commença le grand match qui opposait les équipes premières du Cercle Sportif de Bruges et celle de l'O. L. Pendant la première mi-temps qui fut à l'avantage des Belges 3 buts furent marqués : 2 pour les visiteurs et 1 pour les Lillois. La seconde fut au contraire, à l'avantage de Lille, qui ne put malgré tout traduire cette légère supériorité. Au contraire, au cours d'une échappée, le centre avant belge marqua un troisième but. La fin survint peu après.

Cette partie qui promettait beaucoup au point de vue jeu, fut gâchée par l'incompétence complète de l'arbitre, M. Crombet. Il est regrettable dans l'intérêt du sport que de tels incidents se produisent.

Les championnats des Foyers Américains

FOOTBALL

Finale du championnat. — La Bassée bat Cambrai par 3 buts à 0. Le match qui s'est joué sur le terrain militaire, près du champ de tir fut arbitré par M. Vanlaton.

MATCHS DIVERS

A HAZEBROUCK. — Sur le terrain du Vert Vallon, l'Union Sportive Hazebrouckoise (2e) a battu le Racing Club Bergnois (2e) par 4 buts à 2.

A DUNKERQUE. — Sport Vereeniging Veurne (1re) et l'U. S. D. M. (2e) ont fait match nul (1 à 1).

— Club Sportif de Calais (1) contre U. S. D. M. (1).

A la première mi-temps, Calais marque 2 buts. Deuxième mi-temps, sur un coup brutal d'un Calaisien, l'arbitre le fait sortir du terrain et tous les autres Calaisiens ont quitté le terrain.

BASKETT-BALL

Valenciennes bat Béthune, par 30 points à 3.

La finale se jouera dimanche prochain aux Halles Saint-Martin, contre l'équipe du Foyer de Roubaix.

Le mémorial belge au Musée des Invalides

Paris, 13 mars. — C'est ce matin à 11 h., au Musée des Invalides, qu'en présence de M. Barthou, ministre de la guerre, M. Devèze, ministre de la défense nationale belge, a remis solennellement au général Malleterre, le mémorial Belge qui, placé à la galerie des Alliés du Musée de l'Armée, doit rappeler le rôle glorieux joué par la Belgique au cours de la grande guerre.

La peur de l'hôpital

UNE SEPTUAGENAIRE S'EST SUICIDEE

Moulins, 13 mars. — Pour ne pas rentrer de nouveau à l'hôpital d'où elle était sortie il y a seulement quelques jours, Mme Veuve Marie Sauzedde, âgée de 74 ans, s'est précipitée ce soir sous un train de manœuvre à la gare. Elle a été tuée.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

Dans le Bâtiment

LA CONVENTION DU 10 MARS

Nous publions ci-dessous le texte de la convention passée le 10 mars courant entre les délégués :

1. Des chambres syndicales des entrepreneurs du bâtiment de Roubaix, Tourcoing, Halluin, et leurs cantons (MM. Bourgois et Derny) ;

2. Des Syndicats des ouvriers du bâtiment des mêmes localités (Harpages, Deveugle, Paquet Hestyn, Courtens, Tailliet, Delacre, en présence de MM. Robert et Vandamme, inspecteurs du travail de Roubaix et de Tourcoing.

Il a été convenu ce qui suit :

En vue de récupérer forfaitairement toutes les dérogations prévues à l'article 3 du décret du 5 août 1920, les contractants, vont en maintenant le principe de la journée de travail de 8 heures, conviennent de porter la journée de travail effectif à 9 heures du 1er mai au 31 octobre 1921.

Pendant les autres mois et jusqu'à nouvel ordre, la durée du travail sera de 8 heures.

Ces dispositions s'appliquent à tous les chantiers et ateliers des localités ci-dessus énumérées.

Etant donné la crise du chômage, les contractants engagent MM. les Entrepreneurs à employer le plus possible de main d'œuvre locale.

HORAIRES : Pendant la période de 9 h. travail l'horaire sera le suivant : matin, de 7 h. à 12 h. ; soir, de 13 h. 30 à 17 h. 30.

Pendant la période de 8 h. de travail, l'horaire sera le suivant : matin, de 7 h. 30 à 12 h. ; soir, de 13 h. à 16 h. 30.

UNE CONFERENCE DE M. BOULIN A LA BOURSE DU TRAVAIL

Au siège du Syndicat Textile (Coopérative «La Paix», boulevard de Belfort, à Roubaix), demain mardi, à 6 h. 30 du soir (heure nouvelle), M. Boulin, inspecteur divisionnaire du travail, fera une causerie sur les causes du chômage.

Les secrétaires et délégués des syndicats adhérents aux Bourses du Travail de Roubaix, Tourcoing, Lannoy et Halluin, sont convoqués en réunion extraordinaire pour assister à cette causerie qui leur est destinée.

CONFERENCE DES ANNALES

Jeudi prochain, 17 mars, à 5 h. 15, dans la salle Pierre Destombes, rue de Soubise Mlle Madeleine Roch, répétera la conférence qu'elle a faite l'année dernière à Paris, sur Victor Hugo.

Mlle Berthe Bovy et M. Roger Gaillard, de la Comédie Française interprèteront plusieurs œuvres du maître.

LES VOLS

Un manteau de laine bleue a été volé dans le vestiaire de l'Ecole des filles de la rue d'Oran, au préjudice de la petite Germaine Rys, 11 ans, demeurant rue de Constantine, 2.

— Mme Lerat, demeurant rue des Vosges, 61, a porté plainte pour vol, contre sa servante, Olympe Becquet, 19 ans, Belge.

— Mme Vandewynckele, soigneuse, rue de Maubeuge, fort Loridant, 30, étant, hier matin, aux Halles Centrales, s'est aperçue tout à coup qu'on venait de soustraire de la poche extérieure de son chandail, son portefeuille qui contenait plus de 200 francs.

— Mlle Marguerite Peers, demeurant rue Claude-Lorrain, 13, a déclaré qu'on lui avait volé, hier, dans la poche de son manteau, son porte-cartes, qui contenait une somme de 16 francs et des papiers de famille.

MORT SUBITE

M. Joseph Debaene, 41 ans, fondeur en fer, était à son travail à l'atelier, lorsqu'il tomba foudroyé par une congestion cérébrale.

Les funérailles auront lieu ce matin, lundi, à 10 h. Assembée, rue de Leers, 10, (Sarte) à 9 h. 30.

LA FETE DU SOUVENIR A « L'ANCIENNE »

La société de gymnastique « L'Ancienne », donnait, hier matin, en son local, rue du Grand-Chemin, une fête en souvenir des 54 de ses membres morts à la guerre.

Quand, après l'exécution de la « Marseillaise », fut dévoilée la magnifique plaque portant les noms des 54 membres tués sur le champ de bataille, M. Jean Desruelles, président de l'Ancienne, prononça un émouvant discours.

M. le docteur Dupré, avec son éloquence entraînante, fit un discours où il s'adressa surtout aux jeunes, qui sont l'avenir.

M. le commandant de Job, enfin, exalta la vaillance des gas du Nord, qu'il eut plusieurs fois sous ses ordres, pendant la mêlée.

TOURCOING

LA FETE DE BIENFAISANCE AU PROFIT DES CHOMEURS

La Fête de Charité organisée au profit des chômeurs a permis d'effectuer au Bureau de Bienfaisance un premier versement de 50.000 fr.

VOL D'UNE MONTRE

La nommée Hélène Huys, 23 ans, servante, demeurant à Roubaix, rue des Longues-Haies, 82, a été arrêtée et déférée au Parquet pour vol d'une montre en platine avec diamant d'une valeur de 3.000 francs, commis au préjudice de MM. Segard-Desurmont, rue Montbrion, 1.

MORDU PAR UN CHIEN

Le jeune Achille Verriest, 14 ans, demeurant à Wattrelos, rue de la Bouteillerie, 11, a été mordu au visage, samedi soir, par le chien du concierge de M. Delmasure, fabricant, rue de Tournai.

LES RODEURS

Dans la nuit d'hier, vers 11 heures, plusieurs individus ont été aperçus dans un jardin contigu à l'usine Thibaut. Le veilleur de nuit a tiré un coup de revolver pour donner l'alarme et a averti téléphoniquement la police. Les agents se sont rendus sur les lieux et ont organisé une battue, sans résultat.

Autour de Roubaix-Tourcoing

HALLUIN

A LA JUSTICE DE PAIX. — Le juge de paix du canton Nord de Tourcoing est autorisé à tenir chaque mois deux audiences supplémentaires à Halluin.

LILLE

Enfants mordus par un chien

Samedi, vers 19 heures 30, un chien, ayant eu les deux pattes coupées par une auto, boulevard Louis XIV, les jeunes Ricouard Clotilde et Liébart Richard, âgés de 11 ans, et demeurant boulevard du Maréchal-Vaillant, voulurent relever l'animal ; ils furent cruellement mordus par ce dernier.

Les deux enfants ont été pansés à l'Institut Pasteur et le chien, abattu, a été conduit à l'abattoir pour être examiné par un vétérinaire.

Grave accident en gare

UN HOMME EST GRIEVEMENT BLESSE

M. René Dechaux, comptable, demeurant à Paris rue du Cherche-Midi, 67, ayant voulu monter en marche dans l'express Roubaix-Paris, qui arrive en gare de Lille, samedi à 17 heures, perdit l'équilibre et tomba sur le quai et le marchepied d'un wagon.

Rattrapé par des employés du Chemin de fer, témoins de l'accident, M. Dechaux fut transporté à l'infirmerie de la gare où M. le docteur Looten, constata qu'il portait une fracture du bassin.

Le blessé, dont l'état est très grave, a été transporté à l'hôpital de la Charité.